

②

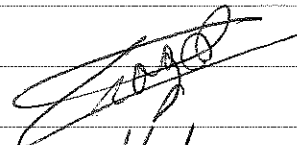
Bernard CROZAT - Rumac le 02-juillet-2018
Demande d'inscription de la parcelle F 368 en
zone constructible.

Depuis plusieurs années, j'ai sollicité le prise en
compte de cette parcelle en zone constructible.

cette parcelle, plate, de très faible volume agricole
est alimentée par les réseaux d'eau et
d'électricité qui ont été renforcés lors de la
construction récente des maisons voisines.

En conséquence, la construction de deux maisons
en plus de celles déjà existantes n'entraînerait
aucune charge supplémentaire pour la commune.
ni pour la voirie ni pour les réseaux déjà en place.

B. CROZAT



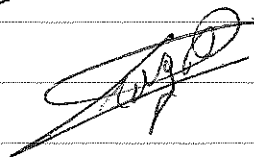
Bernard CROZAT - Rumac le 02 juillet 2018

La Zone AH de Rumac permet la construction
de quelques maisons supplémentaires.

Je souhaiterais que ce secteur AH soit agrandi
et prenne en compte la parcelle F 54⁸ et une
parcelle le long de la voie communale de la
parcelle F 52⁸.

Là encore, cette extension limitée n'entraînerait
aucune charge supplémentaire pour la commune
dans la mesure où tous les réseaux existent déjà.

B. CROZAT



le C.E



le Maire
